

Bureau des procédures environnementales

Communes de GLAGEON et TRELON

**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

La **SAS ETABLISSEMENTS BOCAHUT**, dont le siège social sis 22 route de Cartignies, Haut-Lieu, BP 40051 – 59362 AVESNES-SUR-HELPE, a déposé un dossier de porter-à-connaissance concernant la modification des conditions de remise en état du site relative au projet de remblayage partiel de la fosse ouest de sa carrière sise lieu-dit « Carrière du Caillot » située sur les communes de GLAGEON et TRELON.

Cette demande sera soumise à la participation du public par voie électronique **pendant 15 jours consécutifs, du 24 juillet au 7 août 2023 inclus**. Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, le public pourra prendre connaissance de ce dossier sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-carrieres-autorisations-2023>) et pourra formuler ses observations.

Ces observations pourront être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr, en précisant en objet : PPVE Carrière BOCAHUT à GLAGEON et TRELON ;
- exceptionnellement, par voie postale à la préfecture du Nord – Bureau des procédures environnementales – 12 rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex, jusqu'à la date de clôture de la participation du public par voie électronique, cachet de la poste faisant foi, en précisant sur l'enveloppe : PPVE Carrière BOCAHUT à GLAGEON et TRELON.

Les documents transmis par voie électronique doivent impérativement être au format PDF et de taille inférieure à 5 Mo. **Le public est averti que l'anonymat ne peut être préservé puisque toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur internet.**

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59000 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 **sur rendez-vous**.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Madame Judith BOUCHAIN – ingénieure foncier environnement carrière – judith.bouchain@eiffage.com.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision de modification de l'autorisation environnementale éventuellement assortie de prescriptions complémentaires ou de refus au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.